

Le 15 octobre 2013

L'honorable Peter MacKay  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Au nom des onze organisations professionnelles nationales du domaine de la santé, signataires de cette lettre, nous tenons d'abord vous féliciter pour votre nomination au poste de ministre de la Justice et procureur général du Canada. Ce poste et les responsabilités qu'il comporte ont des incidences sur l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Nous attendons avec intérêt l'occasion de soutenir vos efforts axés sur l'élaboration de lois solides, appuyées sur des faits, qui serviront à la fois à protéger la population et à soutenir les victimes d'actes criminels, tout en assurant un équilibre avec les efforts de réadaptation et de réintégration des délinquants dans la collectivité.

C'est dans cet esprit d'appui et de collaboration que nous vous écrivons dans le but d'exprimer notre profonde inquiétude relative à certains aspects du projet de loi C-54, *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle (LRNRC)*, dans sa forme actuelle. Compte tenu de l'annonce récente de la prorogation du Parlement du Canada, nous comprenons qu'il relève de votre compétence de réintroduire ce projet de loi dans sa forme actuelle ou de retarder de le faire dans le but d'étudier les modifications proposées qui contribueront profondément à un support plus large de l'ensemble des parties prenantes

En qualité de partenaires, de promoteurs et de défenseurs ainsi que de chefs de file nationaux en matière de santé mentale, nous sommes bien conscients de votre travail auprès des Forces armées canadiennes dans le but de contrer les préjugés liés à la santé mentale; ces efforts sont très appréciés. Sous votre gouverne, le programme de formation des Forces armées canadiennes, *En route vers la préparation mentale (RVPM)*, a fourni des outils pratiques permettant aux militaires et à leurs familles de renforcer leur capacité de résilience et de rétablissement dans leur quotidien, en plus de leur présenter une avenue permettant de réduire considérablement les préjugés liés à la maladie mentale au sein des Forces.

Nous espérons que vous ferez preuve de la même passion et de la même compréhension de la maladie mentale dans votre nouveau rôle en saisissant l'occasion d'écouter avec ouverture les préoccupations valables de ceux et celles qui s'opposent à certains aspects du projet de loi C-54 afin que le Parlement canadien adopte au cours de la prochaine session un projet de loi équilibré qui soutienne les droits des victimes, sans perpétuer indûment les préjugés liés à la santé et à la maladie mentale.

De notre point de vue et de celui de nombreux défenseurs des droits des victimes, les modifications proposées aux dispositions du *Code criminel* afférentes à la *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle*, aujourd'hui le projet de loi C-54, constitueraient des obstacles au traitement et au rétablissement, en plus de surcharger le système médico-légal de santé mentale avec très peu d'avantages nets prévisibles pour les victimes et la société dans son ensemble. Il a en outre été avancé que certains contrevenants pourraient décider de ne pas emprunter la voie de la LRNRC dans le but de purger des peines moins longues et d'être remis en liberté sans se soumettre à un traitement.

Conséquemment, nous vous conseillons vivement de profiter de l'occasion qui s'offre de collaborer avec le milieu de la santé mentale dans le but de modifier le projet de loi C-54 afin de mieux soutenir les victimes, sans pour autant limiter la capacité des personnes trouvées non criminellement responsables d'atteindre les buts sociétaux liés au rétablissement et, au moment opportun, de réintégrer la société en jouissant de soins et d'appuis convenables.

Par ailleurs, si vous optez de ne pas réintroduire le projet de loi C-54 dans sa forme actuelle, nous nous engageons à appuyer publiquement votre choix.

Veillez considérer cette lettre comme une invitation ouverte à nous rencontrer dès que cela vous conviendra pour discuter de nos préoccupations et pour que nous puissions aller de l'avant et aider à soutenir vos efforts visant l'adoption d'une loi qui assurera un appui aux victimes, tout en permettant au Canada de progresser dans ses efforts destinés visant à contrer le problème de la maladie mentale et à la déstigmatiser.

Nous vous invitons à communiquer avec le coordonnateur de notre équipe, Chris Summerville pour fixer une réunion : [chris@schizophrenia.ca](mailto:chris@schizophrenia.ca), tél. : 1-204-786-1616

Veillez agréer l'expression de nos sentiments respectueux.



Mood Disorders Society of Canada  
Société pour les troubles de l'humeur du Canada



A REASON TO HOPE. THE MEANS TO COPE.  
SCHIZOPHRENIA SOCIETY OF CANADA  
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCHIZOPHRÉNIE  
UNE SOURCE D'ESPOIR, DE SOUTIEN ET D'ENTRAIDE.

(représentant toutes les Sociétés de schizophrénie du Canada)



Canadian Psychiatric Association



Association des psychiatres du Canada

